

Résumé - 26 janvier 2010



Rentabiliweb Group SA - société anonyme de droit belge

l' «**Emetteur**»

**OFFRE EN VENTE D'UN MAXIMUM DE 1.737.170 ACTIONS EXISTANTES
(L' «OFFRE SECONDAIRE») ET OFFRE EN SOUSCRIPTION D'ACTIONS NOUVELLES
A CONCURRENCE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 6.000.000 EUR (L' «OFFRE PRIMAIRE»), QUI
PEUT ETRE AUGMENTEE A CONCURRENCE DE MAXIMUM 15 % PAR LE BIAIS D'UNE OPTION
D'EXTENSION (L' «OPTION D'EXTENSION»)**

DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE EN BELGIQUE ET EN FRANCE ET D'UN PLACEMENT PRIVE
AUPRES D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS EN EUROPE

ET

**ADMISSION SUR EURONEXT BRUSSELS ET EURONEXT PARIS DE L'ENSEMBLE
DES ACTIONS EXISTANTES ET DES ACTIONS NOUVELLES DE RENTABILIWEB GROUP**

Les Lead Managers bénéficieront d'une Option de Sur-allocation exerçable, à partir de la date d'admission et jusqu'à 30 jours après, correspondant à un maximum de 15 % des Actions Offertes, à la seule fin de permettre aux Lead Managers de couvrir d'éventuelles sur-allocations (l' «**Option de Sur-allocation**»). Les actions couvertes pour l'Option de Sur-allocation seront des actions nouvelles de l'Emetteur.

Fourchette de prix comprise entre 6,75 EUR et 7,25 EUR

LEAD MANAGERS



SOLE BOOKRUNNER



BELGIAN SELLING AGENT



Weghsteen & Driega
Beursvenootschap - Société de bourse

RÉSUMÉ

*Le présent résumé constitue une simple introduction au Prospectus. Il contient des informations sélectionnées concernant Rentabiliweb Group SA («**Rentabiliweb**») et l'Offre. Il doit être lu conjointement avec (et être entièrement nuancé par) les informations plus détaillées, les états financiers et les notes explicatives s'y rapportant, repris par ailleurs dans le Prospectus. Il doit également être lu conjointement avec les informations figurant dans le chapitre « Facteurs de Risque ». Toute décision d'investir dans les Actions Offertes doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Si une action concernant l'information dans ce Prospectus était intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait selon le droit applicable, devoir supporter les frais liés à la traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Personne ne peut être tenu civilement responsable sur base de ce résumé, y compris ses traductions, à moins qu'il ne soit trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres sections du Prospectus.*

Sauf indication contraire, les termes définis avec une lettre capitale dans ce Résumé ont la même signification que celle donnée dans la Note d'Opération.

APPROBATION DU RÉSUMÉ

Le présent résumé a été établi dans le cadre de l'offre en souscription d'Actions Nouvelles et de l'offre en vente d'Actions Existantes ainsi que de l'admission de l'ensemble des Actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris et doit être lu conjointement avec les documents suivants: (i) le document d'enregistrement relatif à l'Emetteur, tel qu'il a été approuvé par la Commission bancaire, financière et des assurances en date du 8 décembre 2009 (le «**Document d'Enregistrement**») et (ii) la note d'opération relative à l'offre en souscription et l'admission de l'ensemble des Actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris, telle qu'elle a été approuvée par la Commission bancaire, financière et des assurances en date du 26 janvier 2010 (la «**Note d'Opération**»).

Le présent résumé constitue ensemble avec le Document d'Enregistrement et la note d'opération, le prospectus au sens de l'article 28, § 1 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés (le «**Prospectus**»).

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque liés l'Emetteur et à ses activités ainsi qu'à l'Offre sont exposés respectivement à la Section 4 du Document d'Enregistrement et à la Section 1 de la Note d'Opération. Les principaux facteurs de risque peuvent se résumer comme suite :

Risques liés à l'activité de l'Emetteur et à l'Emetteur

- Risques liés à l'activité de rencontre et de « chat » :

L'Emetteur propose plusieurs services de dialogue et de « chat » autour de nombreuses thématiques : dialogue familial, dialogue entre joueurs, dialogue au sein des communautés hétérosexuelles et homosexuelles dans le cadre de l'activité de rencontre, etc. Dans ce cadre, l'Emetteur ne peut exclure qu'il existe des risques liés aux comportements délictuels et criminels d'une faible portion d'internautes toutefois encadrés par une politique active de modération informatisée et humaine.

- Risques liés au renouvellement des contrats de partenariat commerciaux :

L'Emetteur n'est pas dépendante de partenaires commerciaux, puisqu'elle édite et crée elle-même ses propres systèmes de micro-paiement (audiotel, SMS+, carte bancaire, etc.). Il a néanmoins conclu quelques partenariats commerciaux, avec l'une ou l'autre société qui possède une exclusivité ou une avance technologique majeure dans son secteur, notamment en matière de système de paiement. La perte de tels partenariats ne devrait cependant pas avoir d'impact majeur sur la performance financière de l'Emetteur.

- Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés :

Le management de l'Emetteur repose sur une équipe soudée autour de son fondateur, M. Jean-Baptiste Descroix-Vernier. La personnalité de ce dernier constitue un élément important pour le développement de l'entreprise. C'est en effet sous son impulsion que le Groupe a atteint son stade de développement actuel. Si l'Emetteur venait à perdre les services de M. Jean-Baptiste Descroix-Vernier, la majorité des collaborateurs clés pourrait assurer la pérennité de l'Emetteur. On ne peut toutefois garantir que le départ ou l'indisponibilité de M. Jean-Baptiste Descroix-Vernier n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif notamment sur la stratégie du Groupe.

- Effet des acquisitions ou investissements

Dans le cadre de son développement, l'Emetteur pourrait être amenée à poursuivre sa politique d'acquisition, ce qui pourrait influencer sur ses résultats et sur sa rentabilité. Dans le cadre d'opérations de croissance externe, l'Emetteur ne peut garantir a priori que les sociétés cibles n'aient pas commis, par le passé et avant intégration, des indécidatesses et des fautes de gestion.

Risques liés à l'Offre

- Le cours historique de l'Emetteur sur Alternext Paris et Alternext Brussels n'est pas nécessairement indicatif de la valeur intrinsèque de l'Emetteur :

Les Actions sont actuellement admises à la négociation sur Alternext Paris (depuis le 6 décembre 2006) et sur Alternext Bruxelles (depuis le 28 janvier 2009), qui sont tous deux des systèmes multilatéraux de négociation. En raison des volumes de transactions limités concernant les actions de l'Emetteur sur ces deux marchés, le cours de bourse historique de l'Action ne reflète pas nécessairement la valeur intrinsèque de l'Emetteur. Le Prix de l'Offre des Actions Offertes sera déterminé par l'Emetteur en concertation avec

les Lead Managers sur la base d'une procédure de constitution d'un livre d'ordre («*bookbuilding*») à laquelle seuls les Investisseurs Institutionnels peuvent participer. Le Prix de l'Offre ne sera pas nécessairement indicatif des prix futurs du marché, qui peuvent tomber en dessous du Prix de l'Offre.

- Le cours pourrait être affecté par des ventes d'actions massives dans le marché :

Le cours de l'Action de l'Emetteur pourrait subir une forte baisse en cas de vente de participations importantes par des actionnaires existants (autrement que dans le cadre de l'Offre). De telles ventes pourraient également rendre plus difficile l'émission d'actions nouvelles par l'Emetteur dans le futur, à un moment et à un prix d'émission que l'Emetteur considère appropriés. Il convient toutefois de souligner l'engagement de non cession pris par les Actionnaires Cédants, tel que décrit à la Section 5.11.2 de la Note d'Opération.

- L'Emetteur demeurera contrôlé par un actionnaire de référence :

A l'issue de l'Offre, l'Emetteur demeurera contrôlé par Jean-Baptiste Descroix-Vernier et la société qu'il contrôle, Saint-Georges Finance SA (voyez l'actionnariat à l'issue de l'Offre, tel que décrit à la Section 7). Pour cette raison, (i) la possibilité pour d'autres actionnaires d'influencer certaines décisions d'actionnaires pourrait être limitée, (ii) les intérêts de l'actionnaire de contrôle liés à ces décisions peuvent différer de ceux des autres actionnaires de l'Emetteur et (iii) un changement de contrôle sur l'Emetteur pourrait être entravé.

DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

GENERALITES

Créé en 2002, Rentabiliweb est le spécialiste de la monétisation d'audience multi-canal on et off-line à destination des médias Internet, mobile, radio, presse et TV.

Le Groupe Rentabiliweb offre aux professionnels une palette complète de solutions rentables « B to B » leur permettant de valoriser leurs audiences et de monétiser leurs trafics avec notamment :

- une plate-forme de paiement et de micro-paiement permettant à des sites Internet de facturer un contenu à forte valeur ajoutée ou un contenu exclusif sur Internet et sur les réseaux sociaux avec www.rentabiliweb.com et <http://www.rentabiliweb-multimedia.com>. La plate-forme de paiement et de micro-paiement offre ainsi 15 systèmes de paiement (cartes pré-payées, solutions audiotel, SMS, paiement par carte bancaire, etc) et couvre 45 pays dans le monde;
- des services vocaux interactifs avec la mise en place et l'hébergement d'offres complètes interactives et entièrement paramétrables à destination des e-commerçants et des grands médias (numéro antenne de radios nationales, gestion des standards et répondeurs de groupes de distribution, jeux concours faisant appel à l'interactivité des auditeurs, des internautes et des téléspectateurs, etc);
- des prestations de régie publicitaire spécialisées dans l'univers du jeu en ligne avec www.128b.com, www.0instant.com ou encore www.espace-plus.net;
- des services de monétisation de base de données emails et SMS et des programmes de marketing direct avec les solutions www.mailorama.fr, www.top-offres.com, ou encore www.textorama.fr. Mailorama, lancé en 2004, est aujourd'hui le premier programme de cash back dédié aux cyber-acheteurs sur Internet permettant aux membres de bénéficier de réductions exclusives auprès d'un vaste réseau de partenaires annonceurs fidèles.

Parmi les partenaires et les annonceurs les plus fidèles aux solutions de monétisation du Groupe : Europe 1, Orange, M6, Laredoute.fr, PMU, SFR, la Fnac, Lagardère Jeunesse, Lagardère Music, etc.

En parallèle, le Groupe Rentabiliweb édite un bouquet de sites internet « B to C » autour d'une thématique attractive et à l'audience qualitative : le divertissement. Avec plusieurs centaines de sites Internet en France et à l'international, Rentabiliweb génère une audience de plus de 45 millions de visites sur l'ensemble de son réseau selon Médiamétrie CyberEstat en 2009.

Le Groupe édite notamment :

- des sites de jeux familiaux dits « casual gaming » permettant aux membres de jouer au yams, à la belotte, à la coinche, etc en libre accès gratuit avec notamment www.toox.com, www.belotte-gratuit.com, www.jeu.org;
- des sites de rencontres permettant aux membres d'échanger, de partager et éventuellement de convenir de rencontres selon leurs affinités et leurs centres d'intérêts avec notamment www.yes-messenger.com, www.purflirt.com, et www.camsympa.com;
- des sites de services communautaires et des applications sur les réseaux sociaux avec www.justice-privée.com, www.handicap-informations.com, ou encore l'application Facebook « cadeau commun » par exemple. Rentabiliweb est également très présent sur la thématique gay via le site d'informations www.yagg.com, via les services de rencontre avec www.mykodial.com ou

encore via un site d'échanges vidéos avec www.mykocam.com, considéré comme une thématique adulte.

Le Groupe, dont le siège social est à Bruxelles, compte aujourd'hui 133 employés répartis entre la Belgique, la France, la Roumanie, la Bulgarie et la Russie. Il compte parmi ses actionnaires de référence Saint- Georges Finance SA (détenue et contrôlée par Jean-Baptiste Descroix-Vernier), le Groupe Arnault et LOV Group (Stéphane Courbit) et accueille à son conseil d'administration des personnalités du monde politique et des affaires tels que Jean-Marie Messier et Alain Madelin.

Le Groupe a reçu le label « entreprise innovante » et est éligible aux Fonds Communs de Placement sur l'Innovation.

AVANTAGES COMPARATIFS

Rentabiliweb dispose d'avantages comparatifs, parmi lesquels :

- un modèle économique acyclique et peu dépendant des seuls revenus publicitaires : Rentabiliweb est positionné sur des marchés peu exposés aux cycles économiques. Sa faible exposition aux revenus publicitaires issus de l'affichage par opposition aux solutions qui privilégie le ROI ('return on investment') de ses clients annonceurs ainsi que l'attractivité des solutions de cash back en période de ralentissement économique et de baisse du pouvoir d'achat des ménages limitent les risques de forte volatilité du chiffre d'affaires et des revenus.
- une récurrence des revenus : Rentabiliweb est positionné sur des services d'éditions de jeux, de rencontres et de services communautaires dont la consommation est très faiblement corrélée aux indicateurs économiques ou aux indices de confiance des ménages et dont les revenus sont récurrents.
- une maîtrise des métiers historiques de la monétisation : Rentabiliweb est un spécialiste de la monétisation de toutes les audiences numériques on et off-line et propose ses solutions à l'ensemble des médias Internet, radios, presse, TV et mobile.
- une maîtrise de la chaîne de valeur et de la fabrication : l'expertise de Rentabiliweb réside dans sa capacité à maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur du webmarketing, de la conception et du développement d'un site Internet jusqu'à sa fabrication, son hébergement, son acquisition de clients et sa facturation au client final.
- une maîtrise de la structure de coûts et une structure financière saine et solide : appartenant en majorité à son fondateur et Président, le Groupe Rentabiliweb a conservé, malgré sa croissance soutenue, une très grande maîtrise de sa structure de coût. Cela résulte autant d'une vigilance extrême sur les dépenses engagées et d'un contrôle des achats stricts et optimisés entre les différentes entités ou business unit du Groupe, que de son optimisation structurelle et de son implantation géographique.
- une audience massive et qualitative : le Groupe Rentabiliweb dispose d'une audience qualitative et francophone estimée à environ 40 millions de visites/mois selon Mediametrie CyberEstat en 2009 ce qui le place dans le top 10 des audiences francophones en termes de nombre de visites par mois.

L'OFFRE

Rentabiliweb Group SA, Rentabiliweb ou l'Emetteur Rentabiliweb Group SA, société anonyme, ayant son siège social rue Jourdan 41, à 1060 Bruxelles et inscrite au Registre belge des personnes morales sous le numéro 0878.265.120 (RPM Bruxelles).

Lead Managers Arkeon Finance SA et Kepler Capital Markets SA.

Belgian Selling Agent Weghsteen & Driege SA.

Sole Bookrunner Kepler Capital Markets SA.

Offre L'Offre consiste en une offre publique en Belgique et en France et un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en Europe. L'Offre porte tant sur des Actions Existantes (offertes dans le cadre de l'Offre Secondaire) que sur des Actions Nouvelles à émettre (et offertes dans le cadre de l'Offre Primaire). Ces deux types d'actions seront offertes dans le cadre d'une seule Offre et sur la base des mêmes conditions. Les Actionnaires Cédants ont l'intention d'offrir 1.737.170 Actions Existantes dans l'Offre Secondaire. L'Emetteur a l'intention, par la voie d'une augmentation de capital (avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants), d'offrir des Actions Nouvelles à concurrence d'un montant maximum de 6.000.000 EUR (en ce compris, le cas échéant, la prime d'émission) dans le cadre de l'Offre Primaire.

L'Offre Primaire est subordonnée à l'Offre Secondaire, ce qui signifie que les Actions Existantes seront allouées par priorité aux Actions Nouvelles en cas de demande insuffisante. De même, en cas de réduction de la taille de l'Offre par l'Emetteur (ainsi qu'il s'en réserve le droit), cette réduction sera d'abord appliquée à l'Offre Primaire.

Le nombre total des Actions Offertes placées dans le cadre de l'Offre sera déterminé à l'issue de la Période d'Offre le 10 février 2010 et sera publié dans le presse financière belge et française le ou aux alentours du 11 février 2010, concomitamment au Prix de l'Offre.

Option d' Extension En fonction de la demande pour l'Offre, le montant des Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre Primaire pourra être augmenté de maximum 15 %, portant le montant total de l'Offre Primaire à 6.900.000 EUR. Toute décision d'exercer cette Option d'Extension sera prise par l'Emetteur, en concertation avec les Lead Managers, et sera annoncée au plus tard le jour de l'annonce du Prix de l'Offre, qui devrait avoir lieu le ou aux alentours du 11 février 2010 (sauf clôture anticipée).

Option de Sur-allocation Les Lead Managers bénéficieront d'une Option de Sur-allocation exerçable, à partir de la Date de Cotation et jusqu'à trente (30) jours après, leur

permettant de rembourser en Actions Nouvelles les actionnaires auprès desquels ils auraient emprunté des Actions, dans la limite d'un maximum de 15 % des Actions Offertes, à la seule fin de permettre aux Lead Managers de couvrir d'éventuelles sur-allocations.

Le nombre maximum d'Actions Nouvelles couvrant l'Option de Sur-allocation sera confirmé et publié dans la presse financière belge et française, sachant que les Lead Managers pourront aussi rembourser leurs emprunts d'Actions au moyen d'Actions acquises dans le cadre des éventuelles opérations de stabilisation.

Dans le cadre de l'Offre, les Lead Managers peuvent en effet à compter de la Date de Cotation et jusqu'à trente (30) jours après, effectuer (par le biais de Kepler Capital Markets SA) des opérations stabilisant ou maintenant le cours des Actions à des niveaux supérieurs à ceux qui auraient autrement prévalu dans le marché. Cette possibilité existera que l'Offre soit souscrite en totalité ou non. Ni l'Emetteur, ni les Lead Managers ne donnent aucune assurance ou prévision que ce soit quant au sens ou à l'ampleur des effets que peuvent produire les opérations décrites ci-avant sur le cours des Actions.

De telles transactions devront être effectuées conformément à la législation applicable (en ce compris le Règlement de la Commission (CE) n° 2273/2003 du 22 décembre 2003) et pourront être effectuées sur Euronext Brussels, Euronext Paris, sur le marché de gré-à-gré ou autrement. Il n'y a aucune certitude qu'une telle stabilisation sera effectuée, et si tel est le cas, cette opération peut être interrompue à tout moment, et, en tous cas, sera terminée trente (30) jours après le premier jour de cotation.

Actions Offertes

Les Actions Offertes se composent d'Actions Nouvelles et d'Actions Existantes. L'Emetteur a décidé de ne pas émettre de strips VVPR concomitamment à l'émission des Actions Nouvelles offertes dans le cadre de la présente Offre, en conséquence de quoi les Actions Nouvelles ne bénéficieront pas du régime de précompte mobilier réduit à 15 %, tel que décrit à la Section 4.12.1(a) de la Note d'Opération. Les Actions Offertes donneront droit au dividende éventuel afférant à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et aux exercices futurs.

Actionnaires Cédants

L'Offre comprend, outre l'Offre Primaire d'Actions Nouvelles, une Offre par les Actionnaires Cédants de 1.737.170 Actions Existantes. L'identité des Actionnaires Cédants et le nombre d'Actions Existantes offertes se décompose comme suit :

(i)	Saint-Georges Finance SA :	780.049 Actions Existantes
(ii)	Ovir SPRL :	20.000 Actions Existantes
(iii)	Corinne Chatal :	15.456 Actions Existantes
(iv)	Le Peigné SA :	175.000 Actions Existantes

(v)	Financière LOV :	716.665 Actions Existantes
(vi)	Thierry Lemaître :	15.000 Actions Existantes
(vii)	Gilles Lioret :	15.000 Actions Existantes.

Prix de l'Offre

Le prix unitaire d'une Action Offerte sera un montant unique exprimé en EUR et s'appliquant à tous les Investisseurs, Particuliers et Institutionnels. Le Prix de l'Offre sera déterminé à l'intérieur d'une fourchette de prix par l'Emetteur, en concertation avec les Lead Managers et sur la base d'une procédure de constitution d'un livre d'ordres, pendant la Période d'Offre, réservée aux Investisseurs Institutionnels. Le Prix de l'Offre sera déterminé dès que possible après la clôture de la Période d'Offre à la Date d'Allocation, qui devrait en principe avoir lieu le 10 février 2010 et sera publié dans la presse financière belge et française le premier jour de publication suivant sa fixation (en principe le 11 février 2010, sous réserve de clôture anticipée). La fourchette de prix est comprise entre 6,75 EUR et 7,25 EUR par Action Offerte.

Pour les besoins de la procédure de constitution du livre d'ordre et de l'allocation des Actions Offertes telles que prévues par la Section 5.3.1 de la Note d'Opération, sont considérés comme investisseurs institutionnels, les investisseurs visés à l'article 2, 1 e) de la Directive Prospectus, à savoir les investisseurs qualifiés, ainsi que les personnes morales autres que des investisseurs qualifiés pour un nombre inférieur à 100 personnes morales par Etat membre de l'Espace Economique Européen.

Période d'Offre

La Période d'Offre débutera le 28 janvier 2010 à 9 heures et devrait prendre fin le 10 février 2010 à 12 heures (heure de Bruxelles), sous réserve de clôture anticipée. La Période d'Offre sera la même pour tous les Investisseurs, Particuliers et Institutionnels. Les investisseurs pourront déposer leurs ordres de souscription durant toute la Période d'Offre, sauf si cette période est clôturée de manière anticipée. Compte tenu du fait que la Période d'Offre peut être clôturée de manière anticipée, il est vivement conseillé aux investisseurs de déposer leurs ordres dans les meilleurs délais.

Allocation

Le nombre exact d'Actions Offertes allouées aux investisseurs sera déterminé à la Date d'Allocation, à l'issue de la Période d'Offre, par les Lead Managers, d'un commun accord avec l'Emetteur. L'allocation des Actions Offertes sera déterminée sur la base de la demande respective des Investisseurs Institutionnels et des Investisseurs Particuliers ainsi que sur la base de critères quantitatifs et, en ce qui concerne les Investisseurs Institutionnels, qualitatifs. Au moins 10 % des Actions effectivement allouées (à l'exclusion des actions offertes en vertu de l'Option de Sur-allocation qui sera accordée aux Lead Managers) devraient l'être à des Investisseurs Particuliers en Belgique et en France. Cependant, (i) la proportion d'Actions Offertes allouées à des Investisseurs Particuliers pourra être augmentée, le cas échéant de manière significative, si les souscriptions reçues de leur part

excèdent 10% des Actions Offertes effectivement allouées et ce pour autant qu'il n'y ait pas de sursouscriptions importantes de la part des Investisseurs Institutionnels dans le cadre de la constitution du livre d'ordres ou, à l'inverse, (ii) cette proportion pourra être réduite si la demande relative des investisseurs institutionnels dépasse de manière significative celle des Investisseurs Particuliers. Les résultats de l'Offre, la clef d'allocation pour les investisseurs particuliers et le Prix de l'Offre seront publiées dans la presse financière belge et française les ou aux alentours du 11 février 2010, sauf clôture anticipée de la Période d'Offre. Pour plus d'informations concernant l'allocation des Actions Offertes, voyez la Section 5.3 de la Note d'Opération.

Date d'Allocation

Le nombre exact d'Actions Offertes allouées aux investisseurs sera déterminé à la date d'allocation par les Lead Managers, d'un commun accord avec l'Emetteur. La Date d'Allocation devrait être le 10 février 2010, sauf clôture anticipée de la Période d'Offre.

Paiement, règlement et livraison des Actions Offertes

Le paiement et la livraison des Actions Offertes auront lieu à la Date de Paiement, qui devrait se situer le ou aux alentours du 15 février 2010 (sauf clôture anticipée de la Période d'Offre) ; les Actions Offertes doivent être payées intégralement en EUR, y compris toute taxe sur les opérations en bourse. Toutes les Actions Offertes seront livrés aux investisseurs sous la forme d'une inscription en compte via le système de règlement d'Euroclear Belgium, l'organisme de liquidation belge.

Cotation et radiation

Les 15.778.616 Actions Existantes sont actuellement cotées sur les marchés d' Alternext Bruxelles et Alternext Paris (symbole Alternext ALBIL, code ISIN BE0946620946). Une demande pour la cotation et l'admission aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et d'Euronext Paris a été introduite pour l'ensemble des Actions Existantes, des Actions Nouvelles et des actions à émettre en cas d'exercice des warrants existants de l'Emetteur. Les négociations débiteront à la Date de Paiement, prévue le ou aux alentours du 15 février 2010 (sauf clôture anticipée). Une demande a également été introduite en vue d'obtenir la radiation de la cotation des Actions sur Alternext Paris et Alternext Bruxelles. Cette radiation devrait intervenir la veille de la Date de Paiement, après la clôture des marchés.

Engagements de lock-up et de standstill

Les Actionnaires Cédants ont conclu une convention de lock-up avec les Lead Managers pour une période de 180 jours calendrier à compter de la Date de Cotation des Actions Offertes, sous réserve de certaines exceptions. L'Emetteur s'est engagé envers les Lead Managers à ne pas émettre d'instruments financiers supplémentaires pendant une période de 180 jours calendrier à compter de la dater de la Date de Paiement des Actions Offertes, sous réserve de certaines exceptions. Ces engagements sont décrits aux Sections 5.11.2 et 5.11.3 de la Note d'Opération.

Utilisation des

L'Offre et l'admission de l'ensemble des actions de l'Emetteur sur les

fonds

marchés d'Euronext Brussels et Euronext Paris poursuivent plusieurs objectifs :

- (a) élargir le flottant afin d'améliorer la liquidité des actions de l'Emetteur : tant l'Offre Primaire que l'Offre Secondaire permettront à cet égard de diversifier l'actionnariat ; en outre, l'admission sur un marché réglementé est également de nature à accroître la liquidité des titres ;
- (b) permettre aux actionnaires de référence de l'Emetteur, les Actionnaires Cédants, qui ont accompagné l'Emetteur dans son développement, certains depuis l'admission de l'Emetteur sur Alternext Paris, de réduire leurs participations afin de laisser entrer de nouveaux actionnaires plus 'liquides'. Aucun actionnaire de référence n'a toutefois le souhait de céder l'intégralité de sa participation au cours de cette opération. L'Actionnaire cédant et premier actionnaire du Groupe, Saint-Georges Finance SA, entièrement contrôlée par M. Jean-Baptiste Descroix-Vernier qui en assure aussi la direction, a par ailleurs confirmé son souhait de conserver le contrôle de Rentabiliweb;
- (c) poursuivre et accélérer la politique de développement des activités de prestation de services de monétisation à destination de clients professionnels et une accélération des programmes de fidélisation et de marketing direct;
- (d) étendre l'expertise de monétisation de médias online aux médias off-line avec le renforcement de l'offre de services vocaux interactifs;
- (e) accélérer l'optimisation de l'infrastructure technique du Groupe et les projets de développement et de programmation;
- (f) disposer d'une assise financière pour renforcer la notoriété des services du Groupe en France et à l'international;
- (g) étendre la couverture internationale des services d'édition et des services de monétisation;
- (h) permettre à l'Emetteur de valoriser de façon plus objective ses actions;
- (i) faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des garanties et protections offertes par un marché réglementé, et
- (j) accroître la renommée du groupe sur ses marchés et notamment à l'étranger.

De manière générale, le but de l'Offre Primaire est de donner à l'Emetteur la flexibilité et la réactivité nécessaire lui permettant de saisir des opportunités de développement tant externes qu'internes de taille raisonnable et modestes. Toutefois, à ce jour, l'Emetteur ne se trouve résolument pas face à des échéances précises auxquelles la présente levée de fonds devra répondre. C'est la raison pour laquelle une affectation fine des ressources n'est donc pas définie ni envisagée à ce stade. Pour plus d'informations concernant les raisons de l'Offre et l'utilisation des fonds, voyez la Section 3.4 de la Note d'Opération.

Codes	Actions cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris ISIN : BE0946620946 Symbole Euronext : BIL
Dates principales	Les dates suivantes sont toutes estimatives et peuvent varier du fait de circonstances imprévues ou d'une clôture anticipée :
28 janvier 2010 (9 heures)	Ouverture de la Période d'Offre (date attendue)
10 février 2010 (12 heures)	Clôture de la Période d'Offre (date attendue)
10 février 2010 (T)	Date d'allocation des Actions Offertes aux investisseurs (date attendue) (« Date d'allocation »)
11 février 2010	Publication du Prix de l'Offre (date attendue)
12 février 2010 (soir)	Radiation d'Alternext Bruxelles et Alternext Paris (date attendue)
15 février 2010 (T+3)	Date d'admission à la cote sur Euronext Brussels et Euronext Paris de l'ensemble des Actions de l'Emetteur (date attendue) (« Date de Cotation »)
15 février 2010 (T+3)	Date de paiement, de règlement et de livraison (date attendue) (« Date de Paiement »)

RESUMÉ DES DONNÉES FINANCIÈRES (en milliers d'euros)

Le présent résumé des données financières est basé sur les états financiers consolidés pour les exercices comptables clôturés au 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008 et les comptes consolidés intermédiaires clôturés au 30 juin 2009, élaborés selon les normes IFRS et certifiés sans réserve par le Commissaire. Les investisseurs sont invités à lire cette section conjointement avec les informations reprises dans la Section 21 "Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'Emetteur" du Document d'Enregistrement, et en particulier les notes relatives à ces comptes consolidés.

K EUR	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires consolidé	29.548	56.268	24.840	16.950
Résultat net avant impôt	5.114	10.031	6.853	2.557
Impôt sur les sociétés	-1.668	-3.361	-2.014	-829
Résultat net	3.446	6.670	4.839	1.728
Capitaux propres	39.194	36.698	22.834	6.968
Trésorerie nette	12.914	13.914	7.819	6.356
Nombre d'implantations géographiques	5	5	4	4
Effectifs	118	107	90	23

DONNÉES SYNTHÉTIQUES COMPLÉMENTAIRES

Capital social

Préalablement à l'Offre et à l'exercice des warrants en circulation, le capital social de l'Emetteur était de 17.740.939,00 EUR représenté par 15.778.616 actions sans valeur nominale. Le capital est entièrement libéré.

Statuts

Les statuts coordonnés de l'Emetteur stipuleront, entre autres, des règles spécifiques relatives à la gestion de l'Emetteur, son assemblée générale des actionnaires (y compris des dispositions relatives au droit de participer à de telles assemblées et d'y voter) et sa liquidation. L'entrée en vigueur de certaines dispositions des nouveaux statuts est conditionnée à la réalisation effective de l'augmentation de capital liée à l'Offre.

Information à disposition du public

Les documents mis à disposition conformément à la législation en vigueur peuvent être consultés au siège social de l'Emetteur et/ou sur le site Internet: www.rentabiliweb.org.

EMETTEUR

Rentabiliweb Group SA

Rue Jourdan 41
1060 Bruxelles
Belgique

LEAD MANAGERS

Kepler Capital Markets SA

Avenue Kléber 112
75016 Paris
France

Arkeon Finance SA

Rue de Berri 27
75008 Paris
France

SOLE BOOKRUNNER

Kepler Capital Markets SA

Avenue Kléber 112
75016 Paris
France

BELGIAN SELLING AGENT

Weghsteen & Driegie SA

Oude Burg 6
8000 Bruges
Belgique

CONSEILLERS JURIDIQUES

Pour l'Emetteur

Droit belge

NautaDutilh

Chaussée de la Hulpe 177/6
1170 Bruxelles
Belgique

Droit français

De Gaulle, Fleurance & Associés

Rue Boissy d'Anglas 9
75008 Paris
France

COMMISSAIRE

SCCRL RSM Réviseurs d'entreprises-Bedrijfsrevisoren

Lozenberg 22 bte 2
1932 Zaventem
Belgique